

AOÛT 2012

Fin du lockout à l'usine Alma de Rio Tinto Alcan

Après six mois de lockout, les 780 travailleurs de l'usine Alma de Rio Tinto Alcan (section locale 9490) peuvent retourner au travail avec le sentiment du devoir accompli. Ils ont fait plier une des plus importantes entreprises au monde en obtenant gain de cause sur le recours accru à la sous-traitance grâce à une campagne de mobilisation exceptionnelle sur tous les plans.

Les travailleurs d'Alma ont entériné, le 5 juillet, une nouvelle convention collective dans une proportion de 82,8% pour les membres de l'accréditation horaire, 92,5% pour les membres du Centre de revêtement des cuves et 83,3% pour les membres de l'accréditation bureau.

Un contrat de travail avantageux

Ce nouveau contrat de travail accorde aux Métallos d'Alma une protection contre la sous-traitance. En effet, si l'employeur pouvait autrefois sous-traiter 100% des emplois, il est désormais limité à 10% des heures travaillées dans certains postes conventionnés de production, un mécanisme unique au sein des entreprises de Rio Tinto. Une protection est aussi prévue pour les membres de l'accréditation



bureau contre le remplacement, au fil des départs à la retraite, des travailleurs syndiqués par des employés sous-traitants. Le travail des concierges est également protégé contre la sous-traitance. Ces encadrements et limitations sont applicables pour

Les Métallos ont obtenu gain de cause sur la sous-traitance

toute la durée de la convention collective, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

De plus, cette nouvelle convention collective prévoit qu'il n'y aura aucune mise à pied malgré 56 abolitions de postes. Les congés de décès, de naissance, de paternité et de maternité se retrouvent tous améliorés. Même chose pour

les primes de quart, de nuit, de transport et de repas qui sont toutes bonifiées. Enfin, les horaires de travail avantageux, dits «de relève», se voient protégés.

Rappelons qu'à la veille du Jour de l'An 2012, les travailleuses et travailleurs d'Alma

leur région, pour aujourd'hui et pour demain.

Discipline et dignité

Le président de la section locale 9490, Marc Maltais, a remercié les travailleurs de l'usine Alma et leurs familles de n'avoir jamais abandonné malgré un long et périlleux conflit. «Nous pouvons rentrer au travail la tête haute», fait observer Marc Maltais. «Nous avons réussi à unir des organisations des quatre coins du globe autour de notre cause, une première au Québec. Ce lockout illégal a marqué un tournant dans les luttes syndicales non seulement au Québec, mais au Canada et dans le monde».

Pour Daniel Roy, directeur du Syndicat des Métallos, les membres de la section

Voir CAMPAGNE en page 3

Septembre

Travail de secrétaire-archiviste
5 et 6 septembre à Brossard

Les finances de la section locale
10 et 11 septembre à Sainte-Thérèse

Délégués et déléguées
12 au 14 septembre à Sainte-Thérèse
24 au 26 septembre à Trois-Rivières

Dirigeants et dirigeantes
18 au 21 septembre à Québec

Capsule juridique – Le devoir de représentation
24 septembre à Brossard

Réclamation à la CSST
26 au 28 septembre à Rouyn-Noranda

Introduction à la santé sécurité du travail
26 au 28 septembre à Sept-Îles

Octobre

Le travail de secrétaire-archiviste
1^{er} et 2 octobre à Sainte-Thérèse

Délégués et déléguées
3 au 5 octobre à Montréal

Dossier du grief
10 au 12 octobre à Brossard
29 au 31 octobre à Sainte-Thérèse

Les finances de la section locale
15 et 16 octobre à Québec

Introduction à la santé sécurité du travail
17 au 19 octobre à Sainte-Thérèse
31 octobre au 2 novembre à Brossard

Étude conjointe des salaires
23 au 25 octobre à Brossard

Dirigeants et dirigeantes
1^{er} au 4 octobre à Sept-Îles

Comprendre pour agir en assurances collectives
31 octobre au 2 novembre à Sept-Îles

Délégués et déléguées
31 octobre au 2 novembre à Val d'Or

Date importante

Date limite pour l'envoi des résolutions pour l'assemblée annuelle 2012
19 octobre

▶ EN BREF

Nouvelle entente chez Bonduelle, à Saint-Césaire

Les 60 membres de la section locale 9414 ont ratifié le 6 mai, à 83 %, une convention collective de quatre ans. Celle-ci prévoit des augmentations de salaire moyennes de 4 % pour la plupart des classifications. Ces travailleurs de la Montérégie mettent en conserve des légumes pour les grandes chaînes d'alimentation.

Transport Katinniq

14 employés de Transport Katinniq, un sous-traitant d'Xstrata Nickel (Mines Raglan) ont signé une nouvelle convention collective. Celle-ci prévoit des augmentations de salaires de 30 % sur six ans, un fonds de retraite de 2500 \$ par an, un plan de retraite accordant 650 \$ par année de service et des congés fériés travaillés, payés à 300 %.

Hôtel Delta de Québec

Les huit Métallos du personnel administratif de l'Hôtel Delta de Québec ont également signé une nouvelle convention collective de quatre ans. Ils ont obtenu plus de flexibilité au plan des horaires de travail, l'employeur assumera désormais la prime en assurances collectives à 60 % plutôt qu'à 50 % et les salaires seront augmentés de 3 % les trois premières années et 2 % pour la dernière année de l'entente. ■

Un 22 avril à Sept-Îles...



Le 22 avril dernier, le Jour de la Terre a mobilisé près de 2 000 personnes à Sept-Îles. Après une lecture par l'artiste Paul Piché, ce grand rassemblement pour l'environnement a rejoint les gens préoccupés par les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du Plan Nord dans la région. Plusieurs groupes ont pris part à la grande marche, dont les travailleuses en grève de la Caisse populaire de Sept-Îles. L'activité fut un franc succès.

locale 9490 «ont servi à tous une grande leçon de solidarité, toujours avec une discipline et une dignité exemplaires». Ce sont les actions des membres du 9490 qui «ont soulevé tous les appuis internationaux et, surtout, ramené l'employeur à la table».

Une campagne internationale

«Nous avons confronté la troisième plus grande société minière au monde et nous avons gagné», a déclaré le président international du Syndicat des Métallos, Leo W. Gerard. «Le message aux multinationales est clair: les travailleurs sont plus déterminés que jamais à défendre leurs droits».

Le Syndicat des Métallos entend continuer à travailler avec les syndicats du monde entier pour exiger «le respect des travailleurs de Rio Tinto, des droits de l'homme et de l'environnement», a déclaré Ken Neumann, directeur national des Métallos au Canada. «Nous savons qu'il y aura de nouvelles attaques de Rio Tinto sur les syndicats et les communautés. Le Syndicat des Métallos sera là pour les aider à résister à d'éventuels assauts de cette entreprise».

Le 16 avril dernier, le Syndicat des Métallos a mis sur pied la campagne internationale *Hors du podium* (www.offthepodium.org). Celle-ci demandait au Comité international olympique (CIO) d'exclure le géant minier Rio Tinto de la liste des fournisseurs officiels des Jeux olympiques de Londres. En effet, les métaux utilisés dans la fabrication des 4700 médailles olympiques proviennent de Rio Tinto. En mettant ses employés de l'usine Alma en lockout, l'entreprise allait selon le syndicat directement à l'encontre des

idéaux de solidarité, d'amitié et de «fair-play» que prône le mouvement olympique et entrainé en contradiction directe avec l'engagement du COJO de Londres 2012 d'offrir au monde «les Jeux les plus durables de l'histoire».

La campagne Hors du podium a été appuyée par de grandes centrales syndicales de partout à travers le monde, dont trois des plus importants syndicats d'Australie. Le 14 mai, certains d'entre eux ont d'ailleurs manifesté leur appui directement devant le siège social du CIO à Lausanne, en Suisse. Dix jours plus tard, une centaine de Métallos manifestaient devant le centre des Congrès de Québec où se réunissait le CIO en compagnie de son président Jacques Rogge, de 1800 décideurs et commanditaires du mouvement olympique et près de 200 journalistes, à deux mois des Jeux de Londres. Auparavant, 14 000 personnes ont demandé dans une campagne de lettres au CIO et au Comité olympique canadien de retirer Rio Tinto du podium olympique, soulignant que les athlètes devant être primés à Londres auraient été forcés de porter des médailles entachées par le comportement d'une entreprise qui ne s'accorde pas avec les principes du mouvement olympique.

Pour le directeur québécois du Syndicat des Métallos, Daniel Roy, «devant de grandes multinationales opérant partout au monde, voilà ce qu'un syndicat international comme le nôtre, aux ramifications puissantes, dont l'esprit de solidarité et d'appartenance anime ses membres, est capable de faire. Il peut travailler mieux que n'importe quel autre

syndicat au Québec à rééquilibrer les rapports de force dans les négociations collectives. Ces méthodes ont contribué, juste avant les Jeux olympiques, à faire entendre raison à Rio Tinto Alcan».

Une mobilisation exceptionnelle au Québec

Le lockout illégal à l'usine Alma de Rio Tinto Alcan a généré une mobilisation exceptionnelle dans la communauté almatoise ainsi que dans l'ensemble du Québec. Le 31 mars dernier, 8000 personnes ont défilé dans les rues d'Alma dans le cadre d'une grande marche de solidarité, du jamais vu dans cette communauté de 30

d'une tournée internationale de l'adjoint à la direction du Syndicat des Métallos, Guy Farrell, et de Marc Maltais (section locale 9490) afin d'obtenir des appuis et développer une campagne plus large. De fait, c'est au cours de cette même tournée que, lors d'une des deux assemblées des actionnaires de Rio Tinto, ces responsables ont arraché une promesse du PDG de la multinationale, Tom Albanese, de retourner à la table de négociation rapidement.

Aussi, du 1^{er} au 3 mai, une vingtaine de travailleurs lock-outés ont traversé la Réserve faunique des Laurentides à pied pour ce qu'ils ont appelé *La Marche de l'énergie*, longue



Les Métallos ont manifesté en compagnie de leurs confrères et consoeurs à Brisbane en Australie.

000 âmes. Des syndiqués du Québec, du Canada et d'une dizaine de pays où Rio Tinto a des usines s'y sont rassemblés, venant parfois d'aussi loin que de la Nouvelle-Zélande, d'Australie ou d'Afrique du Sud.

Sur place, ceux-ci ont d'ailleurs eu l'occasion d'assister à une rencontre régionale de l'ICEM-FIOM – convoquée à Alma pour l'occasion – et à deux rencontres de stratégie, le 31 mars et 1^{er} avril.

La marche d'Alma et cette rencontre furent le résultat

de 212 kilomètres. Ils ont terminé leur marche trois jours plus tard devant l'Assemblée nationale du Québec, où ils ont alors déposé une pétition signée par près de 12 000 personnes.

Une entente secrète rendue publique

Cette pétition dénonçait le fait que Rio Tinto Alcan continuait à exploiter des barrages privés et à vendre au gouvernement du Québec l'énergie résiduaire supplémentaire

Voir CAMPAGNE en page 4

qu'occasionnait ce lockout illégal, ce qui a rapporté à l'entreprise des revenus bruts de 90 M\$ et diminué d'autant le rapport de force des lockoutés. Au cours du conflit, le Syndicat des Métallos a profité de toutes les tribunes, dont celle de la populaire émission *Tout le monde en parle*, le 6 mai dernier, pour dénoncer le financement par les contribuables de ce lockout illégal de Rio Tinto.

Notons qu'un grand quotidien du Québec a rendu public, à la fin mars, une entente secrète entre le gouvernement du Québec et Rio Tinto Alcan qui a mis au grand jour cette vente d'énergie résiduaire.

L'entente secrète en question définit un lockout comme un cas de force majeure permettant la vente de cette énergie à Québec. Elle dévoile également le fait qu'un prêt sans intérêt de 400 M\$ sur 30 ans a été accordé à Rio Tinto par le gouvernement du Québec.

«Cet enjeu de l'entente secrète n'est toujours pas réglé», déclare Daniel Roy. «Nos élus, tous partis confondus, doivent cesser ce genre d'ententes secrètes qui pénalisent les travailleurs, la communauté et toute la population. Elles créent un déséquilibre dans les rapports de force qui permet de faire durer les conflits à l'avantage du patronat.»



La Marche de l'énergie a mené plusieurs lockoutés de Alma jusqu'à Québec, pour dénoncer le financement public du conflit.

La prochaine campagne électorale est une occasion pour chaque métallo de rappeler à chacun des candidats en place la nécessité de réévaluer de tels

contrats ou politiques publiques qui favorisent le patronat au détriment des travailleurs. ■

Caisse populaire Desjardins de Sept-Îles RETOUR AU TRAVAIL



Joyeuse accolade entre la présidente de l'unité de la Caisse populaire de Sept-Îles, Anne Paradis et Josée Fournier, du comité de négociation, sous l'oeil bienveillant de l'adjoint au directeur, Guy Farrell.

Le 31 mai dernier, les 33 employées de la Caisse populaire Desjardins de Sept-Îles (section locale 7065) ont ratifié, dans une proportion de 74 %, une entente de principe survenue entre le Syndicat des Métallos, le Mouvement

Desjardins, et la direction de cette Caisse populaire.

Leur grève, qui a débuté le 9 mars, aura duré près de trois mois. Plusieurs actions de mobilisation ont été entreprises par les syndiquées, dont l'habillage extérieur de la Caisse populaire, la participation à

différentes marches et manifestations, la distribution de dépliants, pétitions et lettres ouvertes de même... qu'une collecte de sang d'Héma-Québec.

«Nous sommes contentes de retourner au travail», a déclaré Josée Fournier, membre du comité de négociation de cette section locale. «De nombreux travailleurs membres des Métallos sont venus nous soutenir lors de notre assemblée générale. C'est tellement important. Nous nous sommes senties appuyées par les membres et la population. Nous leur disons un gros merci!»

Cette grève a été ponctuée, le 13 avril dernier, d'un rapport publié par le ministère du Travail. On pouvait y lire que la Caisse populaire Desjardins de Sept-Îles et le Mouvement Desjardins avaient employé illégalement des travailleuses et des travailleurs

de remplacement. Plusieurs dizaines de violations de la Loi antibriseurs de grève ont été recensées par l'enquêteur du ministère du Travail et ce, dès le début de la grève.

Le rapport indiquait que cinq employés non-syndiqués ainsi qu'un sous-traitant s'occupaient de façon systématique des guichets automatiques, un travail qu'effectuaient les employées syndiquées de la Caisse. Ce rapport avait été présenté le 24 mai par le Syndicat des Métallos à la Commission des relations du travail afin que l'employeur se conforme à la loi. Une semaine plus tard, une entente de principe était conclue entre les parties.

Pour ces membres du Syndicat des Métallos, le retour au travail a donc eu lieu le 11 juin dernier. ■

Plateforme électorale de la FTQ

LES PARTIS POLITIQUES DOIVENT SE PRONONCER CLAIREMENT!

Dans le contexte d'un déclenchement imminent d'élections au Québec, la FTQ invite les partis politiques à se prononcer sur quatre grands thèmes importants pour les travailleurs. Les priorités de la centrale sur la scène politique et économique du Québec sont les services publics, les régimes de retraite, les droits du travail et le développement des ressources naturelles et énergétiques.

Au plan des services publics et de la santé, la FTQ demande aux partis politiques de se positionner sur des sujets tels que la fin de la privatisation du système de santé ainsi

que l'accès aux médecins de famille. En ce qui a trait à l'éducation, elle les invite à émettre des intentions claires quant à une garantie d'accès au système public d'éducation du primaire à l'université.

En deuxième lieu, la centrale exhorte également les partis politiques à se prononcer sur les régimes de retraite afin que les syndiqués, mais aussi les non-syndiqués, puissent bénéficier d'une retraite décente en améliorant notamment le régime de retraite en place au Québec.

La FTQ incite aussi les partis à débattre des droits du

travail. Il sera primordial pour ceux-ci de faire connaître leurs points de vue sur l'accès à la syndicalisation, la négociation et le droit de grève tout en se positionnant sur la déjudiciarisation et l'encadrement des délocalisations d'entreprises. L'amélioration des normes du travail et du régime de santé et sécurité sont également au nombre des revendications de la FTQ.

Finalement, la FTQ souhaite que les partis politiques se penchent sur l'activité économique. La centrale souhaiterait l'adoption d'une stratégie de



Pour diffuser sa plateforme auprès de ses membres et de la population, la FTQ a fait imprimer un origami décrivant sa plateforme électorale.

développement qui valorise l'emploi et les ressources naturelles, tout en prenant compte de la deuxième et troisième transformation dans un esprit de développement durable. ■

Faire progresser le français dans l'hôtellerie

Des représentants de plusieurs syndicats affiliés à la FTQ ayant des membres dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration ont été invités par le service de la francisation de la FTQ à participer à deux rencontres, l'automne dernier. Il y était question d'un projet portant sur la francisation de ce secteur. Cinq métallos de la section locale 9400 y ont participé.

Ce projet comportait deux aspects. En premier lieu, les syndicats ont démontré un vif intérêt pour la création d'une table sectorielle sur la francisation des milieux de travail. Dans un second temps, il s'agissait de faire le panorama des besoins de formation en communication orale et écrite, de voir aux étapes de réalisation d'un projet

de formation et d'explorer les possibilités d'aide financière gouvernementale. Un plan de formation spécifique au secteur a été présenté dont l'une des priorités est de trouver des façons de favoriser l'apprentissage du français.

Un tel programme de francisation est important à la vie syndicale, selon les représentants des Métallos. Un cahier de formation à l'intention des préposés aux chambres a été présenté aux délégués présents. Aussi, des responsables

de l'Office Québécois de la Langue Française, attirés au secteur de l'hôtellerie et de la restauration, ont expliqué leur travail et les obligations des employeurs en vertu de la Loi 101. ■



Trois des cinq membres de la section locale 9400 ayant participé, le 30 novembre dernier, à l'une des deux rencontres portant sur la francisation dans le secteur de l'hôtellerie. On retrouve sur cette photo Petar Stojakovic (HMS Host - 2ième à gauche, première rangée), Luigi Vitale (Sofitel - 1er à gauche, deuxième rangée) et Jean-René Dumas. Donald Bissonnette (Sheraton aéroport) et Richard Beauchemin (Sheraton Laval), absents sur la photo, avaient tous deux participé à la toute première rencontre concernant ce projet de francisation.

Mines, ressources naturelles et
politique énergétique

Développer le Nord avec vision, un enjeu primordial



L'année politique a été marquée par les enjeux entourant le développement minier, l'exploitation de nos ressources naturelles et énergétiques. Dans ce débat, le Syndicat des Métallos a joué un rôle de premier plan. Bilan.



Le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy, lors de son rapport à l'ouverture de la dernière assemblée annuelle.

Alors que s'accroît l'exploitation de nos ressources naturelles et que le gouvernement fait la promotion de son Plan Nord, bien des Québécois et Québécoises s'interrogent sur la juste part qu'ils peuvent en tirer. Cette question était au cœur de notre assemblée annuelle de novembre 2011 et du rapport du directeur du Syndicat des Métallos, Daniel Roy.

Ce rapport a donné le ton. Intitulé *Développons avec vision*, il a été publié avant même que les premières voix dissonantes commencent à se faire entendre sur le Plan Nord. Les Métallos ont sonné l'alarme sur l'exploitation de nos ressources minérales et pressé le gouvernement du Québec de maximiser les retombées économiques dans les régions. Ils ont mis les Québécois en garde contre une exploitation sauvage, dépourvue de vision d'avenir, où les gisements s'épuiseraient à toute vitesse contre de maigres redevances pour l'État québécois et l'ensemble de la société.

«Il vaut mieux ne pas se fier au sens moral des minières», affirme Daniel Roy. «Elles ne sentent pas qu'elles ont des obligations envers le Québec et sa population. Dans le contexte, c'est à nous de les contraindre à transformer la ressource qu'ils exploitent au Québec.»

Un rapport qui fait du chemin

Au cours de cette assemblée annuelle, les Métallos ont exigé que soient revues en profondeur les redevances et différentes formes de taxation des minières pour favoriser une plus grande redistribution des richesses engendrées par le Plan Nord. La participation directe de l'État québécois à même les projets d'investissements miniers figure aussi parmi les demandes formulées en assemblée. «*Le Plan Nord prévoit 80 milliards d'investissements publics et privés en 25 ans contre seulement 14 milliards en entrées d'argent dans les coffres du gouvernement. En fin de compte, on va se retrouver à enrichir des multinationales en leur construisant des routes et des lignes électriques!*», expliquait Daniel Roy.

Le rapport du directeur des Métallos a marqué le début de la contestation du Plan Nord qui a suivie. Lu autant par les représentants du gouvernement que du secteur minier, ce rapport a fait l'objet d'une importante attention médiatique. De plus, le directeur des Métallos, Daniel Roy, a rencontré le ministre des Ressources naturelles et de la Faune pour lui exposer les grandes lignes de ce document.

Deux semaines après l'assemblée annuelle, un colloque de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) a rassemblé des experts sur le sujet, dont l'ancien premier ministre et économiste réputé, Jacques Parizeau. Leur avis fut unanime: le Québec n'exige pas suffisamment des minières, se montre laxiste quant à la gestion de la ressource et aurait intérêt à se mêler plus directement des investissements dans les projets miniers pour en maximiser les retombées.

Le Québec doit exiger plus

La position adoptée par les Métallos a aussi été relayée par de nombreux autres événements. Ce fut le cas lors du colloque *Ne perdons pas le Nord* qu'a organisé, en mai dernier, la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine. Le directeur Daniel Roy, qui était l'un des orateurs invités, a fait valoir au public



Il est temps de passer du constat à l'action, pour que les ressources naturelles soient exploitées avec intelligence, que les profits soient redistribués à l'ensemble de la société québécoise et à l'avantage des générations futures.

présent toute l'importance d'effectuer davantage de transformation des ressources naturelles au Québec.

Idem lors du Colloque de la FTQ sur les ressources naturelles et la politique énergétique, lui aussi tenu en mai, ainsi que lors du Congrès sur le secteur minier de notre syndicat, qui avait lieu à Toronto en juin. Les idées véhiculées par les Métallos ont abondamment circulé.

De plus en plus, on sent que les enjeux miniers préoccupent les Québécois. Ils craignent avec raison que ne soient bradés notre sol et notre sous-sol au profit des multinationales. Rien d'étonnant dans ce contexte donc de voir plusieurs centaines de milliers de personnes battre le pavé à Montréal, le 22 avril dernier, à l'occasion du Jour de la Terre. Ils s'y rassemblaient pour un développement des ressources naturelles plus respectueux des communautés, de l'environnement et des générations futures.

Jadis méconnus du grand public, les enjeux du secteur minier ont fait du chemin depuis un an. L'année qui vient offre une occasion de passer du constat à l'action, pour que les ressources naturelles soient exploitées avec intelligence, que les profits soient redistribués à l'ensemble de la société québécoise et à l'avantage des générations futures.

Voilà des préoccupations qui trouveront écho lors de la prochaine assemblée annuelle. Il y sera en effet question de la transformation des ressources au Québec. ■



Des officiers de la section locale 6586, d'ArcelorMittal à Contrecoeur, qui réclament la mise en place d'un laminoir à poutrelles pour transformer le fer.

► CONSTRUCTION TSHIUETIN

Une vingtaine de travailleurs syndiqués de Construction Tshiuetin, à Sept-Îles, ont signé une toute première convention collective avec leur employeur.

Ces travailleurs, pour la plupart de jeunes Innus (membres de la section locale 7065 du Syndicat des Métallos depuis le 13 octobre dernier), effectuent l'entretien des fours de cuisson d'anodes à l'aluminerie Alouette de Sept-Îles. Leur convention collective de trois ans se terminera le 19 mai 2015. Celle-ci leur accorde des augmentations salariales fort importantes sur trois ans, dont 9,5% pour la première année.

► ATTRACTION AU LAC-DROLET

La quarantaine de travailleuses et travailleurs des Métallos de l'entreprise Attraction, ayant pignon sur rue au Lac-Drolet, ont entériné une convention collective qui prendra fin en 2014. Ils ont obtenu une augmentation salariale pour la première année de 30 cents, rétroactive au 1^{er} mai 2011. Le salaire des syndiqués sera ajusté en fonction d'une moyenne de l'IPC (Indice des prix à la consommation) pour 2012 et 2013. Une prime de déplacement de 25 cents de l'heure ainsi qu'un congé sans solde ont aussi été ajoutés dans la nouvelle convention. Attraction se spécialise dans la broderie et la sérigraphie de vêtements promotionnels.

► BÉTON JLVS

Une vingtaine d'opérateurs de bétonnières de JLVS inc., membres de la section locale 7625, ont signé une convention collective de cinq ans qui augmente leur salaire (2,5% les trois premières années et 3,25% les deux années suivantes), améliore leur assurance collective, augmente annuellement la contribution patronale au Fonds de solidarité FTQ et vient bonifier plusieurs primes (pour les quarts de travail, le kilométrage, les bottes de sécurité ainsi que pour le rôle de formateur). Ces travailleurs ont voté pour cette convention collective à l'unanimité.

► BOIS OUVRÉ DE BEAUCEVILLE

Une soixantaine de Métallos de Bois ouvré Beauceville inc. (section locale 1992) ont accepté un contrat de travail de quatre ans, des augmentations salariales de 3% pour la première année et 2,5% pour les trois années suivantes. Le régime de vacances est bonifié de même que la contribution de l'employeur au REER du Fonds de solidarité FTQ. Bois ouvré Beauceville fabrique des composantes en pin jointé pour la fabrication de portes et de moulures.

► KIEWIT NUVUMIUT

Les quelque 70 travailleurs de la compagnie Kiewit Nuvumiut, sous-traitants de Mines Raglan, ont ratifié une nouvelle

entente comprenant une augmentation salariale de 27% sur six ans. De plus, la compagnie s'engage à verser 2000 \$ par année au Fonds de pension des employés. Une prime pour les Inuit a aussi été ajoutée à la nouvelle convention collective en plus de la bonification du régime de retraite.

► MMA

Les 70 Métallos de la compagnie de chemin de fer MMA (section locale 1976) ont signé une convention collective de quatre ans qui leur accorde une augmentation de salaire de 3% de janvier à juin 2012 et de 2,5% pour le reste de l'année de même que l'équivalent à la pleine indexation pour 2013 et 2014. De surcroît, trois congédiements et deux suspensions ont été réglés à la faveur des employés.

► CLUB DE GOLF DE LAVAL

Les quarante syndiqués des Métallos (section locale 7625) ont ratifié, dans une proportion de 81%, une convention collective de six ans. Cette convention collective leur octroie une augmentation salariale consécutive de 4%, 2,8%, 2,7%, 2,7%, 2,6% et 3%. Les travailleurs verront aussi leurs primes et leur nombre de journées de maladie bonifiées. L'employeur contribuera également à verser un cent de l'heure au Fonds humanitaire des Métallos.

► COMFORT INN LAVAL

La dizaine de syndiqués du Comfort Inn Laval (section locale 9400) ont entériné une convention collective de trois ans. Ils ont obtenu une augmentation salariale de 3% par an sur un taux horaire moyen de 18 \$ ainsi qu'une semaine de vacances supplémentaire après vingt ans de service. De plus, cette nouvelle convention portera la cotisation de l'employeur au Fonds de solidarité FTQ à hauteur de 6% la dernière année de ce contrat de travail.

► GELPAC ROUVILLE

Les 60 Métallos de Gelpac Rouville (section locale 9414), une entreprise de Marieville spécialisée dans l'impression de sacs de papier, ont signé une nouvelle convention collective de trois ans qui leur accorde 6% d'augmentation salariale. Parmi les améliorations à leur contrat de travail, notons la normalisation des mouvements de main-d'œuvre.



Guy Gendron, président de la section locale 9400.

► CORPORATION MICROBIRD INC.

À Drummondville, les 155 employés de la Corporation Microbird et nouveaux membres du Syndicat des Métallos (section locale 9599) ont une toute nouvelle convention collective de cinq ans. Ils obtiennent dès la première année une augmentation du taux horaire de 1,50 \$ de même qu'une augmentation générale de 3 %. Pour les quatre autres années, les Métallos obtiendront au final des augmentations salariales de 10,7 %. Avant la négociation, le taux horaire était de 17,47 \$. À l'expiration de la convention collective, il atteindra 21,72 \$.

Des améliorations importantes ont également été apportées au mouvement de main-d'œuvre et l'ancienneté sera dorénavant mieux protégée.

En effet, le concept d'ancienneté départementale existant sous la convention collective du précédent syndicat de boutique ne figure plus au nouveau contrat de travail. De plus, les clauses destinées au travail des représentants du syndicat dans l'usine ont été nettement améliorées.

Corporation Microbird se spécialise dans la fabrication de minibus pour le transport scolaire et pour le transport privé (ex. : navettes pour aéroport et hôtel ou véhicules adaptés)



Des officiers représentant les travailleurs de Microbird

► TRANSPORT FERROVIAIRE TSHIUETIN

Les 73 travailleurs de Transport ferroviaire Tshiuetin (TFT), une entreprise autochtone, ont entériné leur tout premier contrat de travail en juin 2012, dans une proportion de 81 %.

Ces membres de la section locale 7065 obtiennent des augmentations salariales variant entre 2 et 40 % pour la première année et 3,5 % pour chacune des deux années suivantes en plus d'un boni de signature de 1500 \$. En vertu de l'entente, le régime de retraite devient accessible pour tous les employés à plein temps. Ces travailleurs auront droit à plusieurs avantages liés à leur déplacement. De nombreuses dispositions touchent également à leur santé et sécurité.

Transport Ferroviaire Tshiuetin opère un train de passagers ainsi que de minerai de fer entre Sept-Îles et Schefferville.



50^e anniversaire de la section locale 6136 (Industries Cresswell)

Le 28 avril dernier, la section locale 6136 des Industries Cresswell a célébré sa 50^e année d'existence au cours d'un souper et d'une soirée dansante, à Granby, qui réunissait près d'une centaine de personnes.

Les Métallos présents se sont fait remettre un coffret incluant une bouteille de vin identifiée aux couleurs de la section locale.

À l'occasion de ce 50^e anniversaire, la majorité des anciens présidents de la section locale étaient réunis, y compris le tout premier, Gérard Hardy, président de 1962 à 1982. En plus de présider durant vingt ans la section locale 6136, M. Hardy a joué un rôle important dans la région en participant activement à la syndicalisation des usines Sivaco et Infasco, à Marieville, et Armstrong Hunt, à Granby.

► DYNO NOBEL (FERMONT)

À Fermont, une vingtaine de métallos employés par Dyno Nobel Canada ont accepté à 83 % une convention collective de six ans qui leur accorde des hausses salariales moyennes de 4,5 % pour un total de 27 %. Une nouvelle prime de rétention du personnel au taux journalier de 1,90 \$ s'ajoute à cette entente, qui vient aussi bonifier les primes pour travail en milieu nordique (10 % de plus), l'assurance-salaire à court terme ainsi que le régime de retraite.

► FENÊTRE ÉLITE

Les 80 métallos de Fenêtre Élite, à St-Gilles, ont accepté une convention collective de six ans. Celle-ci leur procurera des augmentations salariales successives de 2,3 %, 2,4 %, 2,5 %, 2,75 % ainsi que de 3 % pour les deux dernières années de l'entente. Les vacances ont été bonifiées et, pour ceux qui ont plus de dix ans d'ancienneté, un congé flottant a été ajouté.

► SIDEL CANADA

Les 45 travailleurs de Sidel Canada (section locale 2008), une firme spécialisée dans la construction de convoyeurs du domaine alimentaire, ont entériné une convention collective de quatre ans. Ce nouveau contrat leur accorde une hausse salariale de 9,4 % sur 4 ans. Les descriptions d'emplois et échelons salariaux ont été revus. Fait à noter: tous les travailleurs obtiendront le dernier échelon salarial au cours des quatre années que durera cette convention collective.

► HÔTEL LE GEORGESVILLE

La direction de l'hôtel Le Georgesville et le Syndicat des Métallos (section locale 9400) en sont venus à une entente de principe qui a conduit à un vote d'acceptation, à l'unanimité, par les membres en assemblée générale. Ce nouveau contrat de travail de six ans viendra à échéance le 31 décembre 2017. Quelques jours avant que les parties ne retournent à la table, les syndiqués Métallos ont donné le mandat à leur syndicat, dans une proportion de 93 %, de mettre en place des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève. C'est dans un climat de respect mutuel que les négociations se sont déroulées et ont abouti à des changements sur le plan des clauses normatives, des augmentations salariales et une bonification des avantages sociaux pour les quelque 70 employés du Georgesville.

► HÔTELLERIE EN BREF

Les travailleurs du secteur de l'hôtellerie du Quality Laval et du Comfort Inn Brossard (section locale 9400) ont tous les deux signé des conventions collectives de trois ans qui ont permis d'obtenir des augmentations salariales de 3 % par an et des bonifications des clauses de vacances et du REÉR collectif. De leur côté, les travailleurs du Econolodge Laval obtiennent des augmentations salariales 11,1 % sur 3 ans. Les clauses de vacances ont été bonifiées.

► LA PETITE BRETONNE

Avant qu'elle n'arrive à terme au mois de mai, une quarantaine de métallos (section locale 7625) de La Petite Bretonne ont réussi à prolonger leur convention collective jusqu'en 2016. Celle-ci leur accorde des augmentations de 3 % pour les 3 premières années et de 4 % pour la dernière année. Ils ont aussi réussi à bonifier la prime d'équipe, obtenu une 6^e semaine de vacances à 12 %, après 19 ans d'ancienneté. De plus, ils entreront désormais en heures supplémentaires après la huitième heure de travail quotidienne et non plus après la quarantième heure hebdomadaire. Enfin, ils obtiennent un boni de signature de 500 \$.

► LAMOTHE (DIVISION SINTRA)

Huit travailleurs de Lamothe Division Sintra (section locale 9291) obtiennent une convention collective de cinq ans qui, à terme, leur donnera des augmentations de salaire de 15 %. La prime de chef d'équipe a été augmentée et le programme des équipements de sécurité pour les travailleurs est bonifié.

► MÉCACHROME (MIRABEL)

À Mirabel, une centaine de métallos de Mécachrome (section locale 7625) ont obtenu une augmentation de salaire de 2,75 % dans la prolongation de leur convention collective d'une année de plus. Leur fonds de pension a été majoré à 3,25 % en janvier dernier et le sera de nouveau en juillet à 3,50 %. Enfin, ils obtiennent une journée de congé de maladie monnayable (si les 4 congés ne sont pas pris, 5 journées sont monnayables).

► MÉTALLURGIE BRASCO

Les syndiqués de Métallurgie Brasco (section locale 7625) ont accepté une convention collective de quatre ans (une première chez cet employeur). Ils ont obtenu une augmentation salariale de 4 % la première année, 3,5 % la seconde et 3 % pour les deux années suivantes. L'employeur a augmenté sa cotisation à l'assurance collective de 9 % en 2012-13 et de 7 % en 2014-15 de même que sa cotisation au Fonds de solidarité FTQ, qui passe à 2 % de la masse salariale brute de cette entreprise. Les clauses relatives aux primes de nuit, aux congés et aux vacances sont également bonifiées, de même que celles touchant à la formation et aux libérations syndicales. De plus, les salaires sont rétroactifs à compter du 1^{er} janvier 2012.

► MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR

Une trentaine d'employés de la MRC de la Vallée de l'Or se sont officiellement joints, le 11 juillet, au Syndicat des Métallos. Ils formeront désormais la section locale 4796. Celle-ci représentera tous les salariés affectés à la collecte des matières résiduelles de cette MRC.

La MRC de la Vallée-de-l'Or couvre six municipalités : Rivière-Héva, Malartic, Val-d'Or, Senneville (paroisse et ville) ainsi que Valcourt.



Sylvie Roy

► MEUBLES HORN

Les Métallos de Meubles Horn (section locale 9414) ont entériné une convention collective de quatre ans. Une prime de formateur est instaurée. Un gel de salaire est en vigueur pour les deux premières années. Au cours des deux années suivantes, les salaires seront majorés de 0,75 % et de 1 % au-dessus de l'indice du coût de la vie.

► GARIER (ST-JANVIER)

Une soixantaine de Métallos de la section locale 2008 ont accepté à 81 % un nouveau contrat de travail de cinq ans, durant lesquels ils verront leur salaire augmenter consécutivement de 3,5 %, 4,1 %, 4,7 %, 3,8 % et 3,2 %. Ils obtiennent deux congés mobiles supplémentaires, une majoration de la part de l'employeur à l'assurance collective, une bonification des vacances et une amélioration des paiements pour les congés sociaux. Pour la première année de l'entente, Garier versera pour chaque travailleur 550 \$ dans leur RÉER du Fonds de solidarité FTQ et bonifiera ensuite ce montant de 50 \$ tous les ans. Enfin, un ajustement salarial rétroactif à la date d'échéance de la dernière convention collective a déjà été versé à chacun des travailleurs. Garier se spécialise dans la conception et la fabrication de certains équipements destinés aux secteurs de la construction et de l'exploitation minière.

► TRÉFILIERIE D'ARCELORMITTAL – MONTRÉAL

En l'espace de deux mois, les métallos travaillant à la Tréfilierie d'ArcelorMittal, rue Saint-Patrick, à Montréal, ont ratifié coup sur coup deux conventions collectives de six ans. La première a été adoptée en assemblée générale à 80 % en février, par 110 membres (section locale 9539); la seconde, à 100 % en mars par deux membres (section locale 9414). Les travailleurs de ces deux sections voient leur salaire augmenté, leur régime d'assurances collectives bonifié, l'introduction d'un nouveau régime de partage des profits et, surtout, l'introduction d'une clause de contribution de l'employeur au Fonds humanitaire des Métallos d'un cent par heure travaillée.

► BOCCAM INC

À Saint-Georges-de-Beauce, les travailleurs de Boccam inc. (section locale 9153) ont adopté une convention collective de six ans. Celle-ci leur accorde des augmentations salariales annuelles de 35 cents à la signature, 40 cents à la deuxième année, 45 cents pour

la troisième, la quatrième et la cinquième année du contrat ainsi que 50 cents à la dernière. Tous les ans, la cotisation patronale au régime d'assurance collective sera bonifiée. Boccam fabrique des composantes de bois pour portes et moulures.

► EMBALLAGES ROUVILLE À MARIEVILLE

Le 28 avril, soixante travailleurs d'Emballages Rouville (section locale 9414), à Marieville, ont amélioré de façon significative les clauses de mouvement de main d'œuvre dans une convention collective de trois ans. De plus, leurs salaires sont majorés de 5 % pour toute la durée de cette entente. Emballages Rouville est une entreprise d'impression sur sacs en papier.

► LE MATÉRIEL INDUSTRIEL

À Rougemont, les quelque 70 Métallos qui fabriquent des conduits de chauffage et de ventilation pour l'entreprise Le Matériel Industriel (section locale 9414) ont convenu avec l'employeur d'une convention collective de cinq ans qui leur accorde 2 % d'augmentation de salaire par an. La prime de répartiteur a été bonifiée de 75 cents à 1 \$ et un bureau sera mis à la disposition du syndicat. Les descriptions des tâches ont été reformulées et désormais la partie syndicale participera au comité de formation de l'entreprise.

► MATÉRIAUX KING

Une vingtaine de travailleurs de Matériaux King (section locale 7625) ont paraphé une convention collective de trois ans qui leur donne une augmentation de salaire de 2,75 % par année. Les assurances collectives ainsi que les clauses de vacances ont été bonifiées. De plus, une clause limitant le nombre de travailleurs d'agence de placement a été instaurée. Matériaux King est spécialisé dans la fabrication de poudre de béton. ■



Mimi Poulin

Un salut tout spécial...

À Mimi Poulin, secrétaire. Après 36 ans au service des Métallos, elle a pris sa retraite en juin 2012. Cette militante convaincue a fait ses débuts au syndicat en mars 1972. Depuis, elle n'a connu qu'une interruption de service de quatre ans. Mimi, c'est Mimi. Le service aux membres lui était plus important que tout, elle faisait tout ce qu'elle pouvait en toutes circonstances pour les aider. De nature dynamique et joyeuse, Mimi mettait de la vie partout où elle est passée.

Saluons aussi

... Marcel Édoin, coordonnateur au recrutement, dont la retraite a débuté le 1^{er} novembre 2011.

... Richard Pagé, permanent, officiellement retraité depuis le 1^{er} mars.

... Jean Brazé, vérificateur international, qui a pris sa retraite le 1^{er} mars. ■



Marcel Édoin



Richard Pagé



Jean Brazé



DÉCISIONS

Trois cas de CLP chez ArcelorMittal Est

Le Syndicat des Métallos a su défendre les droits de trois retraités d'ArcelorMittal Est (section locale 6586). Le syndicat a démontré que la compagnie les avait invités à prendre leur retraite lors de la fermeture des laminoirs annoncée en 2007. Ils ont finalement eu droit aux indemnités de revenus et ce, même s'ils avaient le statut de retraité.

Pour l'un des trois, la décision de l'arbitre a également reconnu une rechute ainsi qu'une aggravation de santé à la suite d'un premier accident de travail datant de 1987.

Congédiement chez IOC à Sept-Îles

À Sept-Îles, un arbitre a donné raison au Syndicat des Métallos dans une histoire de congédiement à la suite d'une entente de dernière chance non respectée que l'employeur (IOC) motivait par des retards trop fréquents. L'employeur

n'avait pas pris en considération les problèmes de toxicomanie de cet employé, dont il était pourtant au courant. Le travailleur a pu réintégrer ses fonctions après une suspension de près de six mois.

Pollution sonore au travail

Une travailleuse des Cuisines Gaspésiennes à Matane a gagné sa cause auprès de la Commission des lésions professionnelles. Celle-ci a reconnu que la dame était atteinte d'une surdité d'origine professionnelle alors qu'elle était exposée, depuis 1993, à des bruits excessifs pouvant aller de 78 à 98 décibels.

Municipalité de Saint-Apollinaire

Après avoir déposé un grief, un syndiqué de la voirie de la municipalité de Saint-Apollinaire a obtenu gain de cause dans une histoire de double rappel au travail au cours de la même période de trois heures

pour une même journée. Le Syndicat des Métallos réclamait 6 heures de rémunération, le patron ne souhaitait accorder en salaire que les trois heures du temps de rappel. L'arbitre a donné raison au syndicat.

Négociation difficile

Les employés de Dominion Blue Line à St-Jean sur Richelieu ont ratifié une entente de 7 ans comprenant un gel des salaires pour les deux premières années du contrat, suivi d'une augmentation de 1% pour la troisième année, 1,5% pour la quatrième et 2% pour les trois dernières années de ce contrat. Cette entente fait suite à la délocalisation de plusieurs postes au Mexique.

Réintégré avec une complète rétroactivité salariale

Un employé de la mine Langlois située à Lebel-sur-Quévillon a obtenu justice. L'arbitre lui a accordé un

retour au travail avec tous ses droits et privilèges en plus d'obtenir une complète rétroactivité salariale. Cette décision fait suite à deux griefs dont le premier remonte à juin 2010. L'employeur avait alors supprimé le poste de cet employé sous prétexte qu'il était inapte au travail à la suite de soins reçus en 2008. Le deuxième grief a été déposé en raison d'une perte d'ancienneté et d'emplois survenus quelques semaines après le refus de réintégration. ■

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES MÉTALLOS (FTQ)

Traits d'union

NUMÉRO 227

Bulletin d'information à l'intention des militants et militantes du Syndicat des Métallos (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est,
Bureau 5100, Montréal, QC
H2M 2V8
Téléphone : 514 382-9596
Télécopieur : 514 382-2290

www.metallos.org

Directeur québécois des Métallos : Daniel Roy

Responsable : Clairandree Cauchy (ccauchy@metallos.ca), Jocelyn Desjardins (jdesjardins@metallos.ca)

Correspondants : Jeannot Bradette, Isabelle Bournival (Brossard); Stéphane Paquet, Luc Chapados (Côte-Nord, Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine); Nancy Thibault, Luc Laberge (Nord et Nord-Ouest); Philippe Doré, Jocelyn Rosa (Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean)

Collaboration : Daniel Mallette, Bianca Roy, Lesley Stodart

Personnel de soutien : Roseline Mongeon, Marlyne Lessard

Tirage : 11 000

Premier numéro mars 1983
Imprimé par les syndiqués et les syndiquées chez
Atelier québécois offset inc.
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.



Décès de Gaétan Paré

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre confrère Gaétan Paré, le 6 juillet dernier.

En 1971, Gaétan a fondé et présidé la section locale 7625. De 1975 à 1979, il fut le plus jeune permanent du district 5.

Ayant à cœur la défense des droits des travailleurs, il a toujours gardé un contact direct avec ceux-ci. En plus d'avoir occupé le poste d'officier, Gaétan a siégé au CASOM puis accepté ensuite d'assumer la vice-présidence de sa section locale de 2002 jusqu'à ce que la maladie en décide autrement.

«Il était très aimé des travailleurs et de ses confrères de travail», affirme Daniel Sylvestre président de la section locale 7625 et ami de Gaétan Paré. «À 60 ans, il était toujours heureux de représenter les travailleurs et de les défendre de son mieux et avec fierté.» ■